



En Poitou-Charentes, plus d'un ménage sur quatre est exposé à la vulnérabilité énergétique

En Poitou-Charentes, plus de 27 % des ménages sont potentiellement en situation de vulnérabilité énergétique du fait du chauffage de leur logement ou des dépenses liées aux déplacements contraints. Le risque lié au logement concerne près de 17 % des ménages quand 14,5 % sont exposés du fait des déplacements contraints en voiture individuelle. 4 % des ménages cumulent les deux types de vulnérabilité. Globalement, la vulnérabilité énergétique est plus prégnante en Poitou-Charentes qu'en France métropolitaine, mais comparable à la France de province. Les zones rurales sont les plus affectées. Concernant le logement, les ménages ayant de faibles revenus, chauffés au fioul et habitant un logement sous-occupé sont les plus exposés. C'est aussi le cas des retraités, surtout après 75 ans, et des étudiants. Pour les déplacements, c'est logiquement la fréquence et la longueur des trajets contraints qui pèsent le plus : les ménages dont la personne de référence est ouvrier ou agriculteur sont les plus touchés, contrairement aux retraités qui sont davantage épargnés.

Jean-Pierre Ferret, Alexandre Giraud (Insee), Yves Dumont (DREAL) et Étienne De Pins Loze (AREC)

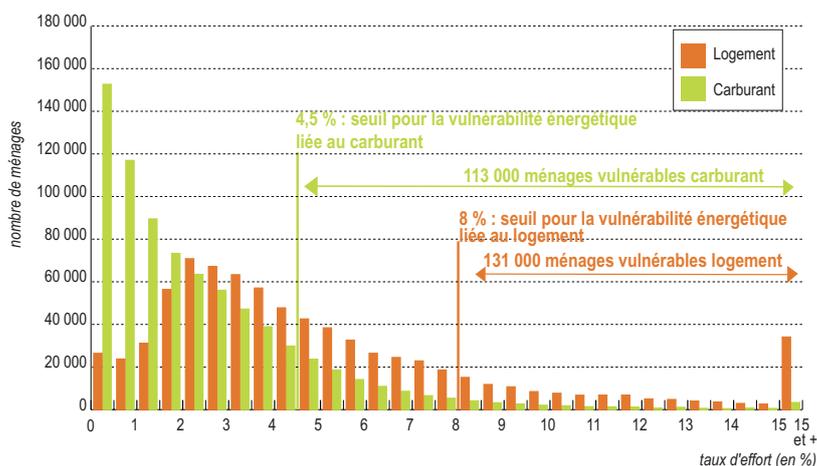
Avec l'augmentation des tarifs énergétiques, les dépenses liées au chauffage des logements et à l'utilisation de la voiture pèsent de plus en plus sur le budget des ménages. Ces dépenses placent certains d'entre eux en position de vulnérabilité dès lors qu'elles atteignent une part importante des revenus (*définitions et méthodologie*). La facture énergétique associée au logement dépend du climat mais aussi de la performance énergétique et de la taille du logement, du combustible utilisé et de son prix. En Poitou-Charentes, les ménages dépensent en moyenne 1 248 € par an pour le chauffage et l'eau chaude sanitaire. En ce qui concerne les déplacements, la dépense en carburant s'élève en moyenne à 812 € par an. Elle varie selon les distances parcourues, le type de carburant, la consommation, et le prix du carburant.

213 000 ménages picto-charentais exposés à au moins un type de vulnérabilité énergétique

En Poitou-Charentes, 131 000 ménages consacrent plus de 8 % de leurs revenus à se chauffer et à produire l'eau chaude de leur logement (*figure 1*). Ces

1 La vulnérabilité énergétique : une question d'adéquation entre dépenses et revenus

Répartition des ménages picto-charentais selon le taux d'effort en énergie



Source : Insee, Recensement 2008, Enquêtes Revenus Fiscaux et Sociaux, RDL - SOeS - Anah

ménages représentent près de 17 % de l'ensemble des ménages picto-charentais (*figure 2*). Cette proportion est comparable à la moyenne des régions de province, loin des taux élevés de Lorraine ou d'Auvergne (27 %) et des faibles taux de Corse (moins de 5 %).

La vulnérabilité énergétique liée au carburant concerne quant à elle 113 000 ménages en Poitou-

Charentes : ils dépensent plus de 4,5 % de leurs revenus pour leurs déplacements contraints en véhicule particulier (aller travailler, étudier, faire ses achats, se soigner, réaliser des démarches administratives). Dans la région, 14,5 % des ménages sont concernés, soit deux points de plus qu'en Province, mais loin de la Corse (28 %) ou même du Limousin (plus de 17 %).

Au total, 213 000 ménages, soit plus de 27 %, sont en situation de vulnérabilité énergétique du fait du chauffage du logement ou de l'achat de carburant. Et 31 500 ménages (4 %) cumulent ces deux types de vulnérabilité.

Les ménages des zones rurales sont les plus affectés

Plus on s'éloigne d'un grand pôle urbain et plus la vulnérabilité énergétique liée au logement est forte (figure 3). La part des ménages exposés passe de 12 % au sein d'un grand pôle à 25 % en dehors des aires urbaines. Dans ces territoires, les ménages sont plus souvent vulnérables du fait de la forte part de retraités disposant de bas revenus et vivant dans des grands logements chauffés au fioul.

C'est aussi hors de l'influence des aires urbaines que la vulnérabilité liée au carburant est la plus forte (24 %), en raison de déplacements plus longs, et là encore de revenus plus modestes. Dans les grands pôles urbains, seuls 7 % des ménages sont vulnérables en raison de leurs dépenses de carburant.

Globalement, en zone rurale, 42 % des ménages présentent l'un ou l'autre type de vulnérabilité contre 16 % dans les grands pôles urbains.

La Charente-Maritime, qui bénéficie d'un climat doux, avec des ménages globalement plus aisés, compte moins de ménages en situation de vulnérabilité énergétique liée au logement (14 %). En Deux-Sèvres, département plus rural, où le recours au fioul est plus fréquent, plus d'un ménage sur cinq est exposé à ce type de vulnérabilité. La Vienne se situe dans une position intermédiaire (18 %) du fait d'un nombre important d'étudiants aux revenus faibles. La vulnérabilité en matière de dépenses de carburant est la plus faible en Charente-Maritime, et la plus forte dans les Deux-Sèvres. Au total, 31,5 % des ménages deux-sévriens sont ainsi exposés à l'une ou l'autre des vulnérabilités.

43 % des ménages pauvres en situation de vulnérabilité liée au logement

La vulnérabilité énergétique en matière de logement touche surtout les ménages aux revenus les plus faibles alors qu'en matière de carburant, toutes les catégories de revenus sont plus ou moins exposées. Parmi les 10 % de ménages les plus modestes, 53 % sont en situation de vulnérabilité énergétique liée au logement et 27 % pour le carburant (figure 4). À l'opposé, chez les 30 % les plus aisés, ces taux s'établissent respectivement à 2 % et 10 %.

2 27 % des ménages exposés à au moins une forme de vulnérabilité énergétique

Ménages exposés à la vulnérabilité énergétique en Poitou-Charentes

	Pour le logement		Pour le carburant		Pour le logement et le carburant		Pour le logement ou pour le carburant	
	Nombre	(en %)	Nombre	(en %)	Nombre	(en %)	Nombre	(en %)
Charente	25 800	16,5	23 200	14,9	5 900	3,8	43 100	27,6
Charente-Maritime	39 400	14,3	36 400	13,2	8 900	3,2	66 900	24,2
Deux-Sèvres	32 000	20,4	25 100	16,0	7 600	4,8	49 500	31,5
Vienne	34 000	17,8	28 500	14,9	9 100	4,8	53 400	27,9
Poitou-Charentes	131 200	16,8	113 200	14,5	31 500	4,0	212 900	27,3
Province	3 598 000	16,6	2 643 600	12,2	685 600	3,2	5 556 700	25,6
Métropole	3 910 000	14,7	2 791 500	10,5	706 300	2,7	5 995 200	22,5

Source : Insee, Recensement 2008, Enquêtes Revenus Fiscaux et Sociaux, RDL - SOeS - Anah

Le lien entre pauvreté monétaire et vulnérabilité énergétique est logiquement fort. Dans 3,6 cas sur 10 les ménages en situation de vulnérabilité énergétique du fait de leur logement sont des ménages pauvres (définition). Ils sont 25 % dans ce cas pour ce qui concerne les dépenses de carburant.

Symétriquement, parmi les ménages pauvres, 43 % sont en situation de vulnérabilité énergétique du fait de leur logement, et 25 % pour leurs dépenses de carburant.

Vulnérabilité liée au logement : principalement des jeunes et des retraités

Certaines catégories de ménages apparaissent plus exposées que d'autres : plus de la moitié des ménages dont le référent est sans activité professionnelle, principalement des étudiants et des chômeurs n'ayant jamais travaillé, sont en situation de vulnérabilité énergétique liée au logement. Il en est de même pour un quart des ménages d'agriculteurs et un retraité sur cinq. Les ménages de moins de 30 ans (29 %) et ceux de plus de 75 ans (27 %) sont aussi

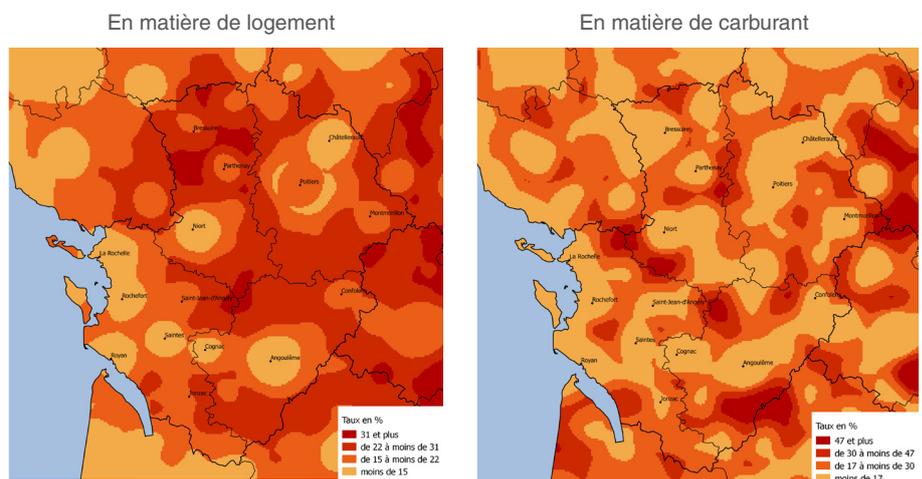
davantage concernés, en raison de la faiblesse de leurs revenus mais aussi, pour les plus de 75 ans, d'une sous-occupation des logements. Une personne seule sur trois est concernée, essentiellement les jeunes célibataires et des personnes âgées veuves. Quand le ménage compte au moins deux personnes, la vulnérabilité est moins forte en raison de revenus généralement plus élevés (bi-actifs), d'une moindre sous-occupation des logements et d'économies d'échelle.

Les logements sous-occupés, anciens ou chauffés au fioul sont les plus exposés

Près d'un ménage sur cinq habitant dans un logement de plus de 100 m² est en situation de vulnérabilité énergétique. Dans ces habitations, la sous-occupation est importante : près de la moitié de ces ménages ne se composent que d'une ou deux personnes, généralement retraitées. Ces maisons devenues trop grandes après le départ des enfants sont d'autant plus lourdes à financer que leurs habitants voient leurs revenus réduits au moment du passage à la retraite. Les habitants des logements les plus

3 Double vulnérabilité pour des habitants des zones rurales de Poitou-Charentes

Part des ménages en situation de vulnérabilité énergétique (carte lissée)



Source : Insee, Recensement 2008, Enquêtes Revenus Fiscaux et Sociaux, RDL - SOeS - Anah

petits sont également vulnérables : 42 % des ménages résidant dans un logement de moins de 25 m² sont concernés, principalement en raison de faibles revenus. Il s'agit surtout de personnes seules, notamment des étudiants.

Alors que les logements chauffés au fioul représentent une habitation sur cinq, ils constituent la moitié des logements vulnérables (figure 5). En effet, le fioul a subi une forte hausse de prix ces dernières années et est surtout utilisé dans des maisons anciennes, souvent habitées par des retraités. À l'inverse, seuls 6 % des ménages chauffés au gaz de ville sont en situation de vulnérabilité. Les habitats chauffés au bois, énergie bon marché, ou avec une pompe à chaleur préservent leurs occupants des situations de vulnérabilité énergétique.

Les logements récents, mieux isolés par rapport à ceux construits avant 1974, génèrent moins de vulnérabilité énergétique : moins systématiquement chauffés au fioul, ils sont davantage occupés par des familles bi-actives disposant de revenus plus élevés que les logements anciens, ces derniers étant une fois sur deux occupés par des retraités.

Les locataires du parc social sont moins exposés

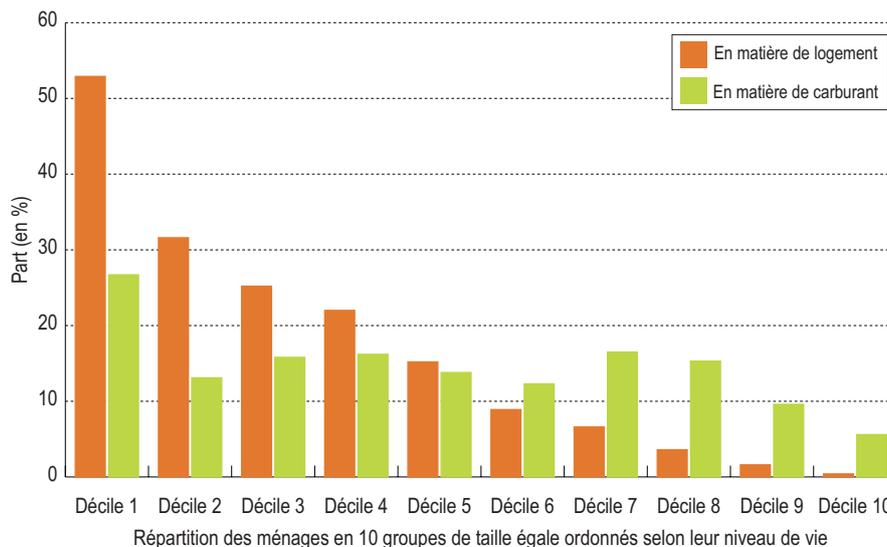
En Poitou-Charentes, 22 % des locataires du parc privé sont en situation de vulnérabilité énergétique pour leur logement. Ils se chauffent majoritairement à l'électricité (53 %) et sont plus souvent seuls, âgés ou très jeunes, avec des revenus limités. *A contrario*, les locataires du parc social (9 % des ménages) sont les moins exposés à la vulnérabilité énergétique liée au logement (7,5 %), principalement en raison d'une taille de logements intermédiaire, d'une moindre sous-occupation et d'un recours majoritaire au gaz (57 %). En Poitou-Charentes, le statut de propriétaires domine : 65 % des ménages possèdent leur résidence principale, ce sont des retraités dans un cas sur deux. Ils se chauffent en proportion égale au gaz, au fioul ou à l'électricité. Plus de 15 % d'entre eux sont en situation de vulnérabilité énergétique, 21 % lorsqu'ils sont retraités et 10 % pour les autres propriétaires.

L'habitat périurbain ne protège pas de la vulnérabilité énergétique liée au logement ...

Habiter en couronne des grands pôles urbains permet souvent de bénéficier de meilleures conditions de logement (habitats récents, plus spacieux, jardin) mais la vulnérabilité énergétique est autant présente dans ces espaces. En zone périurbaine, plus de 15 % des ménages, majoritairement des couples d'actifs, souvent avec enfants, sont

4 Les ménages les plus modestes sont davantage touchés, surtout pour le logement

Part des ménages picto-charentais exposés à la vulnérabilité énergétique selon le revenu



Lecture : chez les 10 % les plus modestes (Décile 1), 52,9 % des ménages sont en situation de vulnérabilité énergétique liée au logement et 26,7 % le sont pour l'achat de carburant.

Source : Insee, Recensement 2008, Enquêtes Revenus Fiscaux et Sociaux, RDL - SOeS - Anah

en situation de vulnérabilité énergétique liée au logement. Dans les grands pôles urbains, en raison de logements plus petits et davantage collectifs, la vulnérabilité énergétique est plus contenue (12 %). Dans ces espaces, en excluant les moins de 30 ans qui disposent des revenus les plus faibles, le taux de ménages vulnérables descend même en dessous de 8 %.

... et accentue la vulnérabilité liée aux déplacements

En raison de déplacements plus longs et le plus souvent réalisés en voiture, 22 % des ménages habitant dans les couronnes urbaines sont en situation de vulnérabilité vis à vis des dépenses de carburant. C'est trois fois plus que dans les pôles urbains (7 %), qui concentrent l'emploi et où le réseau de transports en commun est plus développé. Si seulement 60 % à 65 % de la population des grands pôles urbains du

Poitou-Charentes utilisent leur voiture pour aller travailler, cette part grimpe à plus de 90 % dans les couronnes urbaines.

Les ménages occupant un logement récent sont plus nombreux à consacrer une part importante de leurs revenus en carburant.

En effet, ces dernières années, les localisations géographiques des constructions neuves ont contribué à accroître la vulnérabilité des ménages en carburant.

La vulnérabilité liée au carburant affecte davantage les ouvriers et les agriculteurs

Le Poitou-Charentes figure parmi les régions ayant le plus fort taux de ménages exposés à la vulnérabilité énergétique en matière de carburant (6^e région sur 22). Ce positionnement est lié au très fort taux d'utilisation de la voiture

5 Près de la moitié des ménages en situation de vulnérabilité énergétique liée au logement sont chauffés au fioul

Mode de chauffage principal et vulnérabilité énergétique liée au logement en Poitou-Charentes

	Répartition selon le mode de chauffage (en %)		Part des ménages vulnérables (en %)
	Ensemble des ménages	Ménages vulnérables	
Électricité	33,5	34,2	17,1
Gaz de ville	25,5	9,2	6,1
Fioul	21,3	45,9	36,3
Gaz citerne	3,0	8,4	47,0
Chauffage urbain	1,6	1,1	12,0
Autres (dont bois)	15,1	1,2	1,4
Ensemble	100,0	100,0	16,8

Source : Insee, Recensement 2008, Enquêtes Revenus Fiscaux et Sociaux, RDL - SOeS - Anah

Lecture : les ménages se chauffant au fioul représentent 21,3 % des ménages et 45,9 % des ménages vulnérables du fait du chauffage de leur logement. Parmi les ménages se chauffant au fioul, 36,3 % sont vulnérables.

pour les trajets domicile-travail dans la région (82 % contre 77 % en Province). Ce type de vulnérabilité touche plus particulièrement les actifs aux revenus modestes : elle concerne 32 % des agriculteurs et 28 % des ouvriers. Ces ménages conjuguent faibles revenus et déplacements contraints assez longs. Si les ouvriers sont plutôt éloignés de leur lieu de travail, les agriculteurs sont pénalisés par leur éloignement des pôles de services. Les cadres effectuent les distances les plus longues pour aller travailler, 54 km en moyenne par jour, mais disposent de revenus suffisants pour limiter leur dépendance énergétique au carburant : seuls 10 % des ménages de cadre sont concernés.

Hors des pôles urbains, quatre ménages d'ouvriers ou d'employés sur dix sont exposés à la vulnérabilité liée aux déplacements. D'autres ménages sont également concernés : un artisan sur cinq, comme un cadre sur six.

Du fait de leurs faibles revenus, les jeunes sont les plus exposés à ce type de vulnérabilité : 21 % des étudiants sont concernés. En outre, les jeunes actifs sont

nombreux à habiter en périphérie des pôles urbains, ce qui les contraint à davantage de déplacements. En revanche, les retraités sont plus épargnés car ils effectuent moins de déplacements contraints.

4 % des ménages cumulent les deux vulnérabilités

Quatre ménages picto-charentais sur cent cumulent vulnérabilité liée au logement et au carburant. C'est nettement plus qu'en France métropolitaine (2,7 %) ou qu'en Province (3,2 %). La moitié d'entre eux (54 %) sont des ménages pauvres. Les ménages situés hors des aires urbaines sont les plus touchés (7 %) en raison d'une proportion élevée d'agriculteurs et de retraités.

Et si les prix de l'énergie poursuivaient leur hausse ?

Si les prix de l'énergie augmentaient subitement de 10 %, la part des ménages en situation de vulnérabilité énergétique liée au logement passerait de 17 % à 21 % (+29 000 ménages) et de 14,5 % à 18 % (+24 000 ménages) pour le carburant. ■

Méthodologie

Les principales caractéristiques de la population et des logements sont issues du recensement de la population. Différents modèles permettent d'estimer pour chaque logement toutes les composantes du taux d'effort énergétique. Les revenus disponibles sont déterminés par une modélisation économétrique innovante combinant régression quantile et logistique à partir de la source des revenus fiscaux. Les dépenses énergétiques liées au logement mettent en œuvre le modèle Anah qui fournit une distribution des diagnostics de performance énergétique par segmentation du parc. Ce modèle a été enrichi d'une correction climatique ainsi que d'une éventuelle sous-occupation des logements. Les dépenses énergétiques liées aux déplacements sont calculées grâce à la mise en œuvre du distancier Loxane et du modèle Copert4. Les déplacements pour un autre motif que domicile/travail sont estimés à partir de l'enquête nationale transports et déplacement (ENTD2008).

En Poitou-Charentes, une étude sur le même thème a été réalisée en 2012 mais elle se limitait à la précarité énergétique liée au logement. Le taux d'effort pris en compte était plus élevé (10 %). Les méthodologies d'estimation des revenus et des factures énergétiques ont été revues et approfondies.

Le contexte législatif

En France, 44 % de la consommation d'énergie est due au secteur du bâtiment. 20 millions de logements sont aujourd'hui mal isolés et peu performants. Par ailleurs, le secteur des transports est le premier émetteur de gaz à effet de serre avec 27 % des émissions totales en 2011. Il représente 35 % de la consommation d'énergie. Face à ce constat, plusieurs dispositifs législatifs ou démarches ont été mis en place ou sont en projet.

Tout d'abord, la loi Grenelle II de juillet 2010 définit la précarité énergétique et identifie des mesures de lutte. Ensuite, le plan de rénovation énergétique de l'habitat (circulaire du 22 juillet 2013 relative à sa territorialisation) entend encourager les travaux de rénovation énergétique des logements. Il concerne à la fois le parc privé et le parc public. Il répond à un objectif ambitieux de 500 000 rénovations « lourdes » de logements par an d'ici à 2017 dont 120 000 logements sociaux afin de diminuer de 38 % la consommation d'énergie dans le secteur du bâtiment à horizon 2020. Enfin, le projet de loi sur la transition énergétique, en cours d'adoption, a pour finalité notamment de maîtriser la demande d'énergie, de favoriser l'efficacité et la sobriété énergétiques. Il prévoit notamment l'obligation pour les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) de plus de 20 000 habitants de disposer d'un plan climat-air-énergie territorial.

Définitions

Taux d'effort énergétique : rapport entre les dépenses d'énergie et le revenu disponible du ménage. Les dépenses en énergie retenues concernent le chauffage et la production d'eau chaude du logement ainsi que le carburant lié aux déplacements contraints en voiture individuelle. Le revenu disponible d'un ménage comprend les revenus d'activité, les revenus du patrimoine, les transferts en provenance d'autres ménages et les prestations sociales (y compris les pensions de retraite et les indemnités de chômage), nets des impôts directs.

Vulnérabilité énergétique : un ménage est potentiellement en situation de vulnérabilité énergétique s'il dépense plus du double du taux d'effort médian de la population, c'est à dire quand il dépense plus de 8 % de son revenu disponible pour l'énergie du logement et/ou plus de 4,5 % pour le carburant. Un taux d'effort supérieur à ces seuils ne s'apparente pas forcément à une situation de vulnérabilité pour les ménages aux revenus les plus élevés.

Déplacements contraints : déplacements réalisés pour le travail, les études, les achats, la santé ou pour une raison administrative.

Le taux de pauvreté correspond à la proportion de ménages dont le niveau de vie est inférieur pour une année donnée à un seuil, dénommé seuil de pauvreté (exprimé en euros). Ce seuil de pauvreté est déterminé par rapport à la distribution des niveaux de vie de l'ensemble de la population. On privilégie en Europe le seuil de 60 % du niveau de vie médian.

Insee Poitou-Charentes

5, rue Sainte-Catherine
BP 557 - 86020 Poitiers Cedex

Directeur de la publication :

Fabienne Le Hellaye

Rédacteur en chef :

Boris Simon

ISSN : 2274-8164

© INSEE Poitou-Charentes - Janvier 2015

Pour en savoir plus :

- Cochez N., Durieux É., Levy D., « Vulnérabilité énergétique : plus d'un ménage sur cinq contraint à trop dépenser pour se chauffer ou se déplacer », Insee Première n°1530, janvier 2015
- Giraud A., De Pins Loze É., « La précarité énergétique dans les logements de Poitou-Charentes : 15 % des ménages concernés », Insee Poitou-Charentes, Décimal n°321, octobre 2012

